



Réponse aux remarques concernant le groupe de discussion sur le tourisme du 26 novembre 2020

La réunion qui s'est tenue le 26 novembre dans le cadre du débat sur le projet de parc éolien en mer au large de Dunkerque a appelé de vives critiques auxquelles nous souhaitons apporter réponse.

Cette réunion était destinée, sous la forme d'un groupe de discussion, à un échange entre des professionnels d'un secteur déterminé, en l'occurrence le tourisme, et les maîtres d'ouvrage du projet de parc éolien. Cette modalité du débat public permet d'approfondir les enjeux et impacts du projet pour un secteur d'activité donné en permettant à ceux qui y opèrent de questionner, commenter, évaluer... Elle avait été dans son principe annoncée dès le lancement du débat. Des réunions semblables avaient été organisées précédemment sous la même forme avec des industriels puis avec des représentants du monde de la pêche en mer sans que cela soulève d'observations sur l'absence du public qui résulte précisément de l'idée de « focus group ». Dans tous les cas, le verbatim comme l'enregistrement vidéo de la rencontre sont mis intégralement à la disposition de tous sur le site du débat.

Il est reproché que l'essentiel des propos tenus aillent dans le même sens. Nous ne choisissons pas les personnes venant participer aux réunions du débat, quelles qu'elles soient, en fonction de leur opinion supposée sur le projet et nous ne cherchons pas à ce que la contradiction soit apportée à toute prise de position dans un sens ou dans l'autre. Les invitations à participer ont été envoyées tous azimuts, en recherchant le plus de diversité possible dans le secteur concerné de l'hôtellerie restauration. Chacun s'exprime comme il l'entend. Le débat public n'a nullement pour finalité de dénombrer les partisans du pour et ceux du contre.

Il nous est également reproché d'avoir donné la parole à une personne « politisée ». Un tel reproche ne saurait tenir. Nous veillons, à ne pas faire du débat, qui ne saurait être un lieu de campagne électorale, un enjeu politique mais nous n'avons évidemment pas à nous interroger sur les choix politiques des personnes participant au débat. Ceux-ci leur appartiennent. Par ailleurs, les élus qu'ont choisis, pour les représenter, les populations intéressées par le débat, ont sans la moindre réserve toute leur place dans celui-ci, comme les personnes qu'ils désignent au sein des organismes qui dépendent des collectivités territoriales.

S'agissant des temps de parole, il importe que le maître d'ouvrage ait la possibilité de fournir sur le projet toutes les informations qui permettront à chacun de se forger une opinion raisonnée. Lors des séquences de questions et de réponses, nous nous efforçons d'obtenir le meilleur équilibre possible entre d'une part les maîtres d'ouvrage et, d'autre part, les autres intervenants. Nul ne peut en tous cas prétendre bénéficier à lui seul du même temps de parole que les maîtres d'ouvrage. Le temps doit être partagé de façon équitable entre tous les membres du public qui souhaitent s'exprimer.

Il nous a été fréquemment demandé, au cours du débat, de faire connaître des retours d'expériences, notamment étrangères. Aussi avons-nous invité Madame Cabanis à venir présenter, lors de la rencontre en cause, l'étude qu'a réalisée son cabinet indépendant « Vues sur mer », à partir de tels retours d'expérience, sur l'impact sur le tourisme de parcs éoliens en mer situés à l'étranger. Celle-ci a précisé l'origine de cette étude, à savoir une commande de l'atelier tourisme mis en place dans le cadre de la concertation qui a suivi les débats publics antérieurs sur les projets de parc éolien en mer de Dieppe-le-Tréport et d'Yeu-Noirmoutier, le financement étant assuré par Engie Green. L'auteure de l'étude précise par ailleurs que l'ensemble des données et notamment les coordonnées des personnes interviewées sont à disposition de ceux qui souhaiteraient les connaître.

Il n'a pas été matériellement possible, du fait des contraintes sanitaires, d'organiser une nouvelle réunion en présentiel avant le terme du débat, fixé d'abord au 13 décembre puis décalé au 20 décembre de cette année. Le débat, dont le démarrage avait déjà été différé de cinq mois, ne saurait par ailleurs être prolongé davantage, pas plus que ne l'ont été les autres débats en cours dans le pays. Les modalités retenues pour pallier cette impossibilité l'ont été dans le respect de la note de positionnement publiée à cet effet par la Commission nationale.